

COORDINATEUR GÉNÉRAL – IMP LA LOUVIÈRE

1. DESCRIPTION DE L'INSTITUTION

L'IMP de La Louvière est l'un des 7 instituts médico-pédagogiques (IMP) organisés par la Province de Hainaut.

Situé dans un cadre de vie sécurisant, rassurant et protecteur, l'IMP de la Louvière se veut être un lieu d'accueil, d'hébergement, d'éducation et de formation visant à fournir, aux enfants et adolescents à besoins spécifiques, des outils et clés nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de vie citoyen intégré et épanoui.

Situé à La Louvière, au cœur de la Cité des Loups, l'IMP provincial René Thône propose quatre types de services soutenus par un service administratif et logistique :

- deux écoles d'enseignement spécialisé FWB (primaire et secondaire – environs 240 élèves)
- un Service Résidentiel pour Jeunes AVIQ (SRJ – 70 jeunes)
- un Service d'Accompagnement pour Jeunes en Âge Scolaire AVIQ (SAJAS).
- Un pôle territorial subventionné FWB

<https://actionsociale.hainaut.be/handicap/coordination-generale-imp/imp-la-louviere/>

2. PROFIL DE LA FONCTION

2.1. RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

- Garantir la sécurité des biens et des personnes ;
- Identifier le projet institutionnel et les contrats d'objectifs (AVIQ et FWB), veiller à leur application et les adapter en fonction des nouveaux besoins ;
- Etre le garant des différents projets éducatifs et pédagogiques des structures d'accueil et d'hébergement ainsi que des 2 écoles ;
- Etre le garant des Conventions (accueil, hébergement, soins et rééducation) dans le respect de la personne handicapée.
- Assumer la coordination générale des différentes structures (SRJ/SAJAS) et services (éducatifs, paramédical, administratif et intendance) de l'institution.
- Assurer les relations avec :
 - l'AVIQ ;
 - la FWB ;
 - les services provinciaux transversaux ;
 - la DGAS ;
 - les autorités provinciales ;
 - divers organismes extérieurs ANCE, Aide à la jeunesse, services de secours, services partenaires....) ;
 - le public et/ou les bénéficiaires ;
 - le réseau de manière générale.
- Assurer la promotion de l'institution et son développement (population, infrastructure, bâtiments, environnement,...) ;
- Perpétuer l'amélioration de la qualité du service.

2.2. RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE

- Application et suivi des réglementations en vigueur ;
- Analyse, décision et dispatching du courrier, signature du courrier, des factures et de documents divers... ;
- Suivi des différents dossiers (Province de Hainaut, AVIQ, FOREM, ...)
- Gestion de la régie : fonction d'administrateur-délégué ;
- Suivi et application des circulaires ;
- Agrément des structures ;
- Construire des outils spécifiques de gestion (statistiques) et pouvoir orienter les objectifs en fonction de l'évolution de l'environnement ;
- Gestion des plaintes.

2.3. RESPONSABILITÉ DU PERSONNEL

- Gestion administrative du personnel ;
- Gestion des horaires du personnel administratif et des chefs de service ;
- Animation de diverses réunions (Comité opérationnel, générales...);
- Participation aux réunions éducatives et paramédicales ;
- Dynamisation de l'équipe de direction ;
- Evaluation (N+1, N+2) ;
- Entretiens d'embauche et accueil des agents ;
- Bien-être au travail ;
- Gestion relationnelle du personnel ;
- Gestion des conflits ;
- Etre garant du règlement d'ordre intérieur ;
- Motivation d'équipes.

2.4. RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

- Participation à différentes réunions (plan de formation, actualisation des projets médico-socio-pédagogiques de l'établissement, réunions pluridisciplinaires, ...);
- Gestion de l'équipe en cas d'absence du (de la) responsable ;
- Mise en œuvre et suivi du projet pédagogique.

2.5. RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

- Gestion des différents budgets alloués (budget de fonctionnement, budget extraordinaire, budget mobilier, budget publicité, subsides, subventions, recettes diverses, ...) dans le respect des règlements en vigueur ;
- Gestion du budget lié à la présence des bénéficiaires au sein de l'IMP.

2.6. INFRASTRUCTURE

- Gestion et responsabilité de la conservation du patrimoine immobilier ;
- Gestion et responsabilité de la conservation du charroi ;
- Gestion et responsabilité de la conservation du mobilier et appareillage.

3. COMPÉTENCES GLOBALES REQUISES

- Posséder le sens des responsabilités, avoir la capacité d’animer avec autorité et souplesse l’ensemble du personnel affecté à l’IMP, d’apaiser les tensions et de gérer les conflits
- Posséder le sens de l’écoute et de la communication
- Posséder des compétences permettant d’analyser le travail des équipes pluridisciplinaires placées sous sa responsabilité et de donner les directives en vue d’améliorer les pratiques et de piloter avec cohésion et cohérence
- Posséder le sens de l’organisation
- Animer des réunions
- Etre capable de collaborer efficacement avec les représentants du Pouvoir Organisateur et les différentes directions de l’IMP

4. GRADE

Attaché spécifique A4SP

5. CONDITION DE PARTICIPATION

Être titulaire d’un titre universitaire et travaillant depuis 6 ans au moins dans une structure d’accueil et d’hébergement pour personnes handicapées, y compris les écoles, et/ou un service d’aide en milieu de vie.

- Etre belge ou citoyen de l’Union européenne ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre de bonne conduite, vie et mœurs ;
- Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relative au régime linguistique.

6. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures, comprenant une lettre de motivation ainsi qu’un curriculum vitae, sont à envoyer à maryse.malburny@hainaut.be pour le 20/01/2023 au plus tard sous peine de nullité.